

Un site Internet pour allier sport littoral et protection de la faune sauvage

Les amateurs de sport littoral qui ne veulent pas déranger la faune sauvage par leur pratique peuvent désormais consulter le c-monspot.fr. Ils y trouveront des infos lieu par lieu et des fiches pratiques sur les différentes espèces. Pour l'instant, seul le littoral breton est concerné mais l'expérience pourrait être étendue à toute la France.

Depuis le mois d'octobre, l'[agence des aires marines protégées](http://agence-des-aires-marines-protégées.fr) a lancé c-monspot.fr. Ce site Internet, destiné aux amateurs de sport littoral, permet « d'exercer son activité sportive dans le respect de la faune sauvage ; de connaître cette faune sauvage marine (phoques et oiseaux) et d'adapter sa pratique de sports et loisirs à la fragilité du milieu naturel ».

Grâce à une carte interactive, les amateurs de sports de plein air peuvent facilement savoir si leur spot préféré sert de refuge à la faune sauvage, à quelle période ils peuvent se rendre sur la zone ou quelle est la réglementation en vigueur...

Des fiches pratiques pour chaque espèce permet de mieux connaître la faune locale et donc de mieux la protéger. Les internautes trouveront aussi sur le site des informations sur les aires marines protégées, des explications sur la notion de dérangement – et comment l'éviter ! – ainsi que des programmes de sciences participatives. Chaque

internaute peut également participer au site et partager des vidéos pour illustrer ses bonnes pratiques !



C-monspot.fr est né d'un échange entre l'association kite-surf 29, le forum kayakdemer.eu et la communauté de communes de Kernic sur une zone classée Natura 2000. Le site a été développé en partenariat avec le pôle ressources national des sports de nature et l'école nationale de voile et des sports nautiques.

La direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du littoral, le conservatoire du littoral et le laboratoire Geomer de l'Université de Brest ont également apporté leur expertise à la démarche. « Les associations GEOCA (Groupe d'Etudes ornithologiques des Côtes-d'Armor) et Bretagne vivante ainsi que l'ensemble des animateurs des sites Natura 2000 ont contribué à fournir des informations sur les zones de sensibilité environnementale », détaille également l'agence des aires marines protégées.

Il est, pour l'instant, testé uniquement en Bretagne. Si l'essai est concluant, il sera élargi à toutes les côtes françaises.

Pour aller plus loin

www.c-monspot.fr

www.aires-marines.fr